

beaucoup de vogue dans cette région parce que celle-ci était la première à en tirer profit. Par ailleurs, l'Alberta y échappait complètement jusqu'à une période assez rapprochée. Au début, certains éleveurs s'y opposaient pour une raison ou pour une autre. L'Alberta s'est aujourd'hui jointe aux autres provinces, mais ce n'est que depuis que j'occupe le poste de ministre de l'Agriculture.

Peu importe donc où se trouvent les cas les plus nombreux de tuberculose. S'il fallait laisser les propriétaires libres d'agir comme ils l'entendent, la dernière place où ils s'adresseraient seraient sans doute celle où ils craindraient de voir un certain nombre de leurs bêtes abattues. En général, cependant, la population s'y conforme. Ce sont les Provinces maritimes qui sont le mieux protégées, je crois.

M. BLACK (Cumberland): Quelle partie de la Nouvelle-Ecosse est aujourd'hui zone épurée? Toute la province, ou seulement la partie continentale?

L'hon. M. GARDINER: Toute la province, je crois, à l'exception du Cap-Breton.

M. HATFIELD: Le ministère manque-t-il de médecins vétérinaires? Dans ma circonscription, il ne se trouve qu'un seul vétérinaire qui doit desservir cinq ou six comtés, en plus de celui que je représente. L'éleveur qui désire vendre des têtes de bétail arrive très difficilement à se procurer un certificat.

L'hon. M. GARDINER: Faute de vétérinaires?

M. HATFIELD: Oui.

L'hon. M. GARDINER: La même difficulté se présente partout au pays. Je me demande ce qu'il y aurait à faire.

M. HATFIELD: Y a-t-il des signes d'amélioration?

L'hon. M. GARDINER: Je crois comprendre qu'un autre homme a été envoyé là-bas pour aider à l'accomplissement de ce travail.

M. WEIR: Le ministre vient de faire allusion à la première zone de bovins exempts de tuberculose qu'on ait établie au Canada. Il aurait pu ajouter que la première zone de ce genre établie dans l'Empire britannique l'a été dans la région de Carman, quand nos municipalités se sont constituées en zone, en conformité de ces règlements.

Je dirai à l'honorable représentant d'Acadia, qui a dit qu'il ne voyait pas comment on pouvait surveiller ces zones afin d'empêcher d'y entrer les animaux non éprouvés des autres régions, que d'après ce qui s'est passé dans la

[L'hon. M. Gardiner.]

localité que j'habite depuis qu'on y a entrepris ce travail, on se rend compte qu'on exerce une surveillance des plus sévères relativement à l'introduction dans cette zone d'animaux qui n'ont pas été éprouvés. Aucune compagnie de chemin de fer ou aucun camionneur ne prendra des bovins dans une cour à bestiaux pour les transporter dans ces zones sans en avertir tout d'abord les autorités intéressées. Il se peut qu'on ait enfreint les règlements en introduisant dans ces zones des animaux des régions avoisinantes vendus à des encans publics, ou encore, des animaux errants peuvent avoir franchi les limites de cette zone. Ce sont les seuls cas; et c'est là une des raisons pour lesquelles le ministère de l'Agriculture s'est efforcé, depuis, d'établir des frontières naturelles afin de prévenir ces infractions.

Je désire signaler un autre point étudié ce matin au comité de l'agriculture: l'avortement épizootique. On a fait récemment maintes représentations au ministre pour l'inciter à déployer de plus grands efforts pour enrayer cette maladie qui cause de lourdes pertes dans certains troupeaux du pays. Il arrive que les pertes de ce chef sont plus sérieuses que celles causées par la tuberculose bovine et, cependant, on n'a prévu aucune compensation. Je songe à deux ou trois troupeaux qui sont devenus absolument inutiles parce qu'ils étaient atteints de cette maladie. Voici une maladie des animaux qui, à mon sens, devrait être surveillée de plus près. Elle se répand de plus en plus et il y a lieu de prendre des mesures d'envergure nationale pour tenter de l'enrayer. Qui doit acquitter les frais de l'épreuve du sang requise pour déceler l'avortement épizootique chez les animaux reproducteurs destinés à l'exportation aux Etats-Unis?

L'hon. M. GARDINER: C'est nous qui nous chargeons des frais d'inspection pour déceler l'avortement épizootique chez les animaux exportés aux Etats-Unis. Cette maladie était à l'étude bien longtemps avant mon arrivée à Ottawa et elle l'est encore dans mon ministère. Une des premières délégations que j'ai reçues après mon arrivée dans l'Est était un groupe d'éleveurs de bestiaux des provinces de l'Est, surtout d'Ontario, qui s'opposait vigoureusement aux restrictions qu'on imposait dans le but d'enrayer l'avortement épizootique. On avait conseillé au Gouvernement de marquer au fer rouge d'un grand B, facilement visible, tous les animaux atteints de la maladie. Ce serait un avertissement indiquant que l'animal souffrait d'avortement épizootique. Je le répète, on s'est fortement opposé à cette mesure et nous avons adopté un compromis